

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 15 JANVIER 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 janvier 1959.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

AU PARLEMENT

LU

Par M. Gaston MONNERVILLE

Président du Sénat.

LE GENERAL DE GAULLE

Paris, le 15 janvier 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien donner lecture au Sénat du message ci-joint que je lui adresse aujourd'hui.

Veillez croire, Monsieur le Président, à ma très haute considération.

CHARLES DE GAULLE.

Mesdames, Messieurs les Sénateurs,

Au moment où le Parlement va commencer ses travaux, j'ai l'honneur de lui adresser le témoignage de ma confiance et je prie chacun de vous de vouloir bien en prendre sa part.

Délibérer avec dignité, élaborer de bonnes lois, dégager des choix politiques et les exprimer clairement, c'est là, bien certainement, ce que le pays attend de ses représentants ; ce qu'eux-mêmes ont l'intention de faire, ce qu'ils feront, j'en suis sûr.

Il est vrai que la Constitution leur ouvre une carrière renouvelée. Le caractère de notre temps, le péril couru par l'Etat faute de l'avoir discerné, ont conduit le peuple français à réformer profondément l'institution parlementaire. Cela est fait dans les textes. Il reste à mettre en pratique les grands changements apportés au fonctionnement des Assemblées et aux rapports entre les pouvoirs. En le faisant, le Sénat assurera, pour ce qui le concerne, à l'Etat républicain l'efficacité, la stabilité et la continuité indispensables à toutes les grandes entreprises et exigées, avant tout, par le redressement de la France.

Quand, voici quelque dix-huit ans, le pays haletait dans les angoisses du malheur, ce redressement ne nous était qu'un rêve. Or, le voici aujourd'hui commencé.

Mais, avant qu'il puisse aboutir, chacun voit qu'une mise en ordre rigoureuse de nos affaires est absolument nécessaire dans tous les domaines où se joue notre destin national : pacification et transformation de l'Algérie, qui sont, bien évidemment, les conditions indispensables d'une solution politique laquelle ne saurait procéder que du suffrage universel ; mise en œuvre de la Communauté, place de la France dans les alliances et rôle qu'elle joue dans le monde ; modernisation des moyens de notre défense nationale ; finances, échanges, économie, monnaie ; progrès social, culturel, scientifique.

Ce grand but, les Assemblées voudront, à coup sûr, l'approuver. Mais, pour l'atteindre, beaucoup d'efforts sont requis des diverses catégories françaises. Là, sera — qui ne le sait ? — l'épreuve décisive du Parlement.

Si le malheur voulait — ce que j'exclus pour ma part — qu'il cédât aux sollicitations fractionnelles, au lieu de se confondre avec le bien national commun, la crise des institutions reviendrait menaçante.

Au contraire, si, comme je le crois, il ne laisse pas les arbres des intérêts particuliers, des surenchères partisans, des excitations locales lui cacher la forêt de l'unité française, alors l'avenir, un grand avenir, est assuré à notre nouvelle République et, par elle, à la Nation.

Vive la République ! Vive la France !